

Trop pauvres pour obtenir une bourse d'études

Plusieurs étudiants privés d'allocations

C'est un véritable coup de massue qu'ont reçu plusieurs étudiants en Wallonie et à

Bruxelles. Ils ont vu leur demande de bourse et d'allocations d'études refusée car les revenus de leurs parents sont... insuffisants. Une situation scandaleuse pour les porte-parole des universités et des hautes écoles concernées ainsi que pour le syndicat étudiant Unecof.

« Je suis dans l'incompréhension », nous dit Laurie 18 ans, étudiante à Louvain-la-Neuve, après la découverte d'une notification reçue sur son compte cerbère, la plateforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les dossiers concernant les demandes d'allocations d'études, lui apprenant qu'elle n'y avait pas droit cette année. « J'avais déposé mon dossier fin juillet et je n'avais toujours pas eu de réponse. J'ai vu sur mon compte une notification disant que les revenus de la personne qui me pourvoyait n'étaient pas assez élevés », nous explique l'étudiante UCL. Interloquée, elle a tenté d'appeler le

numéro indiqué sur le site mais n'a jamais réussi à joindre quelqu'un. Elle est donc dans l'obligation de payer l'intégralité de son minerval pour pouvoir participer à la session d'examen de janvier. Malheureusement, la situation financière de sa famille ne lui permet pas une telle dépense d'un coup. « Je vais essayer de faire une demande au service d'aide de l'université pour avoir une réduction de

En dessous de 5.650 euros par an, il s'agirait d'une fraude

minerval, mais les délais sont déjà dépassés », continue Laurie qui visiblement n'est pas un cas isolé. Nous avons recueilli le témoignage d'un autre étudiant d'une haute école bruxelloise également privé de bourse à cause des revenus trop faibles de ses parents. La raison de ces refus se trouve dans la nouvelle réforme du ministre de l'Enseignement supé-

rieur, Jean-Claude Marcourt (PS). Adoptée par arrêté le 21 septembre dernier, elle impose en effet un revenu imposable minimum aux ménages qui demandent des allocations d'études, soit 5.650 € par an pour un ménage de deux personnes. « On considère qu'il n'est pas possible de vivre avec moins de 5.650 € à deux et qu'il s'agit donc d'une fraude », nous explique le porte-parole du cabinet Marcourt.

« UNE CATASTROPHE ! »

Une situation surréaliste que critique la chargée de communication d'une haute école à Bruxelles. « C'est une véritable catastrophe pour les étudiants en situation de précarité ». Pour elle, « cette législation va priver des centaines d'étudiants de leurs allocations ». Cette mesure s'inscrit dans une réforme jugée dramatique par Opaline Meunier, présidente du syndicat étudiant Unecof. « On s'attaque à la population la plus précarisée, la nouvelle législation est hyper-discriminante », estime-t-elle. Une pétition sera lancée ce vendredi. ●

ALEXANDRE DECOSTER

Réaction de Jean-Claude Marcourt

« Pour chaque refus, un recours est possible »

Actuellement au Texas, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt a réagi à la suppression des bourses d'études. « Celui dont le parent ne gagne pas la moitié du plancher de revenus n'a effectivement pas automatiquement droit à la bourse. Ce qui représente entre 3.500 et 4.000 euros par an. Si la personne

gagne donc 300 euros par mois et qu'elle n'a sollicité aucune aide auprès du CPAS, il peut y avoir une suspicion. Comment fait-elle pour vivre ? Le but de la réforme est d'avoir un chignotant car nous avons eu beaucoup de fraudes par le passé parce que les gens avaient de faibles revenus mais, à côté, une société qui prenait tout en charge,

ou encore un patrimoine immobilier important. Mais pour chaque refus, un recours est possible devant le comité d'appel qui va, lui, mener une enquête individualisée. Et je souligne que si cela s'avère positif, ces étudiants recevront même plus. » ●

G. GROSJEAN,
ENVOYÉ SPÉCIAL AU TEXAS